

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Charles Leduc

<https://www.cadre21.org/membres/fc7d8cfbb8f0bebc62e891fb>

Date d'obtention : 2024-08-30 18:51:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1-La première étape consiste à procéder à l'évaluation de la situation. Le tout est fait par les intervenants scolaires. Ils pourront ainsi obtenir un maximum d'informations et repérer rapidement les acteurs impliqués et l'ampleur de la situation. (Suivre les indications de la trousse)
- 2- Intervention policière. Une saisie du téléphone aura lieu, de même qu'une communication (courriel) au DPCP.
- 3- Intervention du DPCP dans le processus. Dans un cas de comportement malveillant, il sera question d'une enquête criminelle, etc.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que plusieurs scénarios peuvent survenir dans un cas de trousse sexto. Premièrement, le degré de collaboration de nos interlocuteurs est un facteur qui est sujet à changer d'une situation à l'autre. D'ailleurs, ça l'aura aussi un impact sur le reste de la démarche. Je comprends aussi que nous sommes appelé à travailler avec un "grand réseau" de gens, lorsqu'il est question de l'ouverture d'une trousse sexto. Bien qu'à l'origine, la photo ou le vidéo puisse parfois exposer qu'une seule personne, elle peut être transmise rapidement à plusieurs autres personnes. Le tout, pouvant rapidement complexifier la démarche. De plus, il est possible que la personne concernée vienne d'elle-même pour discuter de la situation et y trouver des solutions. Toutefois, nous pouvons aussi être exposé à traiter la situation avec des membres de son réseau. Entre autres, des membres de la famille, des collègues, ou encore des amis. . Je retiens aussi l'importance de valider l'intention derrière le comportement. Il est possible de traiter des cas où la malveillance sera mise en évidence. Dans d'autres cas l'intention ne sera pas forcément malsaine, bien que la situation ne sera pas moins importante pour autant. Une séance de sensibilisation pourrait donc être aidante. Peu importe le scénario, je retiens qu'il s'agit d'un travail d'équipe. Le secteur scolaire a un rôle à réaliser et doit s'arrimer avec des partenaires comme la police. Il est donc important, pour ne pas dire primordial, d'appliquer judicieusement les recommandations de la trousse, afin que la suite puisse être menée à terme.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour un intervenant scolaire, l'étape qui me semble la plus délicate est celle qui consiste à travailler auprès d'un individu qui s'avère non collaborant dans la démarche. À titre d'exemple, lorsqu'on doit saisir l'objet en question. Nous pouvons être exposés à des individus passifs mais aussi agressifs. Dès lors, je comprends que l'intervention policière s'avère nécessaire. Par expérience, je sais aussi qu'une situation qui est rapportée plus tardivement comporte des risques. La propagation peut se faire rapidement et devenir très complexe pour le milieu. Lorsqu'une situation touche plusieurs acteurs, il peut s'avérer difficile de cerner l'ensemble des individus ciblés dans la démarche.